

Le 7 septembre 2026, les Hautes-Pyrénées éteignent leurs lumières pour rallumer les étoiles

Extinction coordonnée de l'éclairage public

Lundi 7 septembre 2026 · 23h00 → 5h00

Une opération pilotée par le SDE65, avec l'appui technique d'Enedis et d'EDF

1. Une mobilisation départementale exceptionnelle

Le lundi 7 septembre 2026 à 23h00, une centaine de communes des Hautes-Pyrénées participeront à une extinction coordonnée de leur éclairage public. Les installations concernées sont visibles depuis le sommet du Pic-du-Midi de Bigorre.

Cette opération a une double portée : rendre visible la mobilisation du territoire pour préserver la qualité de la nuit pyrénéenne et son ciel étoilé, et témoigner du soutien des communes et partenaires à la candidature du Pic-du-Midi et son observatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2. Les chiffres clés

Indicateur	Donnée
Date et horaire	Lundi 7 septembre 2026, de 23h00 à 5h00
Points lumineux concernés	Environ 22 000
Points lumineux éteints via le compteur Linky	17 821
Armoires de commande concernées	854
Communes sollicitées	103
Durée prévue de l'extinction	6 heures

3. Pourquoi réduire ou éteindre l'éclairage en cœur de nuit ?

Préserver le ciel étoilé : Réduire la lumière artificielle permet de retrouver un ciel nocturne plus sombre et de meilleures conditions d'observation des étoiles.

Préserver la biodiversité nocturne : L'alternance naturelle du jour et de la nuit constitue un repère essentiel pour de nombreuses espèces. Réduire l'éclairage en cœur de nuit limite les perturbations liées à la lumière artificielle.

Favoriser la sobriété énergétique : Éteindre lorsque l'éclairage n'est pas nécessaire permet de réduire les consommations d'énergie et participe à une gestion plus sobre de l'éclairage public.

Valoriser le patrimoine nocturne des Pyrénées : Le ciel étoilé constitue une composante majeure des paysages du Pic-du-Midi et de son territoire.

4. Une opération inscrite dans la RICE du Pic-du-Midi

Labellisée en 2013, la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Pic-du-Midi fédère le territoire autour de la préservation du ciel étoilé et de la réduction de la pollution lumineuse. L'extinction du 7 septembre illustre concrètement la capacité des collectivités et de leurs partenaires à agir collectivement en faveur de la qualité de la nuit.

L'opération accompagne également la mobilisation du territoire autour de la candidature du Pic-du-Midi et son observatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

5. Une coordination technique portée par le SDE65

Le SDE65 assure le pilotage et la coordination de l'opération d'extinction de l'éclairage public. En tant que cogestionnaire de la RICE du Pic-du-Midi, il inscrit cette démarche dans les actions menées en faveur de la préservation du ciel étoilé et de la lutte contre la pollution lumineuse.

La mise en œuvre repose sur plusieurs solutions de pilotage de l'éclairage public. Pour 89 communes, l'extinction utilise les possibilités de pilotage associées à la technologie Linky. Pour 14 communes, elle s'appuie sur des horloges programmables déjà installées par le SDE65.

6. Enedis et EDF, partenaires techniques de l'opération

EDF, en tant que fournisseur d'électricité des collectivités engagées, et Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, accompagnent techniquement cette opération aux côtés du SDE65.

Leur concours permet de mobiliser les solutions techniques nécessaires à l'extinction coordonnée d'un grand nombre d'installations d'éclairage public.

Le dispositif s'appuie notamment, pour une grande partie des communes concernées, sur les possibilités de pilotage offertes par les compteurs communicants Linky. Les moyens techniques constituent un support de l'opération : le message principal reste celui de la mobilisation collective en faveur de la nuit et du ciel étoilé.

7. Qui fait quoi ?

Partenaire	Rôle dans l'opération
SDE65	Pilote, coordinateur et organisateur de l'opération d'extinction de l'éclairage public ; cogestionnaire de la RICE du Pic-du-Midi.
EDF	Fournisseur d'électricité pour l'éclairage public des collectivités engagées dans l'opération, EDF assure la programmation des plages horaires d'extinction à opérer via les compteurs communicants Linky. Cette contribution s'inscrit dans une volonté d'accompagner les collectivités vers des usages plus sobres et plus intelligents de l'énergie. Elle illustre pleinement les engagements RSE d'EDF visant à bâtir le système électrique de demain aux côtés des acteurs du territoire, en conciliant transition énergétique, préservation de la biodiversité et valorisation d'un patrimoine naturel exceptionnel.
Enedis	Gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité. Assure la bonne prise en compte du calendrier du fournisseur pour l'extinction de l'éclairage public. Partenaire de l'opération.

8. Le message à retenir

« Le 7 septembre à 23h, les Hautes-Pyrénées éteignent leurs lumières pour rallumer les étoiles. »

Une mobilisation collective pour préserver la nuit et le ciel étoilé dans les Hautes-Pyrénées et soutenir la candidature du Pic-du-Midi et son observatoire au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

SDE65 • Enedis • EDF

Opération coordonnée d'extinction de l'éclairage public • 7 septembre 2026